CONVENTIONS

MODE D'EMPLOI

Seine-Saint-Denis
Conseil Général

CHARTE ENTRE
LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES DE PARIS ET DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES
ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI EN SEINE SAINT-DENIS

Entre :
le Département de la Seine-Saint-Denis domicilié à l'Hôtel du Département, 3 Esplanade Jean Moulin à Bobigny, représenté par Monsieur Hervé BRAMY, Président du Conseil Général.

ci-après dénommé « le Département »,

et :
LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES DE PARIS ET DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES 10,rue du débarcadère 75017 PARIS représentée par Monsieur Bernard GERNEZ, Président de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics et privés de Paris et des départements limitrophes, dûment habilité
ci-après dénommée « CSETPP »

PREAMBULE

Le département de la Seine-Saint-Denis, territoire de tradition industrielle, connaît de profondes mutations, marquées par un développement économique réel qui devrait davantage profiter aux habitants du département, notamment les jeunes. Le Département, soucieux de la reconnaissance des potentiels et des compétences de ses habitants, entend optimiser l'influence du dynamisme économique sur l'emploi local. C'est pourquoi, au-delà de sa compétence légale en matière d'insertion des allocataires du RMI, il a développé, ces dernières années, son intervention en matière d'emploi et de formation :

- Accompagnement des emplois-jeunes ;
- Partenariat autour des pôles (GIP emploi de Roissy) ;
- Filières de développement (aéronautique, image…) ;
- Soutien à des actions innovantes (Ecoles de la deuxième chance, intervention sur l'offre et la demande d'emploi de l'association C2DI 93).

De même qu'il s'engage dans l'élaboration de propositions pour la formation en Seine-Saint-Denis dans le cadre du prochain schéma régional des formations, le Département entend mener des actions offensives pour rapprocher l'offre d'emploi et de formation de la demande sociale.

Aussi a-t-il décidé d'initier avec des entreprises implantées en Seine-Saint-Denis des collaborations destinées à favoriser, par la mobilisation des acteurs compétents, l'accès à l'emploi des Séquano-dionysiens.
Les enjeux et objectifs de cette démarche visent la lutte contre les discriminations, l'accès à l'emploi pérenne, l'élévation et la reconnaissance des qualifications.

La CSETPP, en réseau avec la FRTP d'Ile de France, rassemble des entreprises implantées ou travaillant pour des collectivités du Département de Paris ou de la Petite couronne. Ces entreprises exercent des activités de proximité qui sous-tendent des relations étroites avec les usagers, les collectivités locales .Elles impliquent une bonne connaissance du tissu social et urbain par les salariés qui mettent en œuvre les services.

Le Département et la CSETPP constatent ensemble que le besoin de travaux publics est grand sur notre territoire, que les financements devraient y être affectés plus décisivement et dans de meilleurs délais. Ce développement de travaux sera source de développement d'emplois.

La CSETPP et ses entreprises adhérentes entendent continuer à favoriser le recrutement de salariés qui résident au plus près des lieux où elles déploient leurs activités et inscrivent ces actions dans la lutte contre le travail clandestin.

Elle est engagée dans des dispositifs de formation initiale ou continue organisées principalement sous forme de passerelles de contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

En conséquence,

Le Département et la CSETPP décident de rechercher et de mettre en œuvre des moyens renforcés autour des axes définis par la présente charte afin de développer l'accès à l'emploi, à la qualification professionnelle et à l'insertion professionnelle de la population de Seine-Saint-Denis. Les efforts conjoints de la CSETPP et du Département en matière d'emploi et de qualification doivent aller de pair avec un effort d'accompagnement social, souvent indispensable pour l'intégration dans l'emploi des publics les plus fragiles.

1. ACCES A L'EMPLOI DES SEQUANO-DYONISIENS

Les entreprises adhérentes à la CSETPP contribuent au développement de l'accès à l'emploi des habitants de la Seine-Saint-Denis. Chaque année avec la CSETPP elles s'engagent à évaluer le nombre de recrutements nécessaires pour faire face au renouvellement des emplois dans les activités implantées ou déployées dans le département de la Seine- Saint-Denis. Ces emplois seront proposés aux personnes résidant dans le département.

Dans cette perspective,

o elles recenseront les emplois occupés par des personnes résidant en Seine-Saint-Denis en précisant les métiers concernés et les profils de poste.
o elles estimeront chaque année les recrutements envisagés, et les communiqueront au Département.

Dans une coordination animée par le Département et la Chambre syndicale, les offres d'emplois seront communiquées aux réseaux d'accueil et autres centres de placement : missions locales, PLIE, services en charge de l'insertion des allocataires du RMI. Cette démarche se fera en concertation avec le Service public de l'emploi

o Les candidatures de jeunes sans qualification, des allocataires de minima sociaux, des chômeurs de longue durée, feront l'objet d'une attention particulière de la part des entreprises adhérentes à la CSETPP.

o Dans le même esprit, le Département et la Chambre Syndicale créeront les conditions d'accès aux postes d'encadrement et de maitrise de jeune ou adulte disposant des qualifications nécessaires .

LE DEPARTEMENT S'ENGAGE A ACCOMPAGNER LES HABITANTS DE LA SEINE SAINT DENIS VERS LES EMPLOIS PROPOSES PAR LES ENTREPRISES ADHERENTES DE LA CSETPP:

Il informera sa population, par les moyens de communication qui lui sont propres (presse, relations avec les services des villes, forums…) et en mobilisant ses partenariats existants, sur les métiers des travaux publics et privés et sur les perspectives de recrutement offertes.

2. AMELIORATION ET RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

2 – A. Sensibilisation à l'entreprise et aux métiers des travaux publics et privés

LA CSETPP participe aux initiatives organisées ou soutenues par le Département en direction du public scolarisé ou en recherche d'emploi, dans le but d'améliorer leurs connaissances du fonctionnement de l'entreprise et de ses activités. Cette collaboration peut prendre des formes diverses :

- Intervention en milieu scolaire ;
- Accueil de stagiaires en formation initiale - élèves et étudiants – ou en formation continue ;
- Visite d'établissements à des fins pédagogiques ou de découverte des emplois en milieu de travail ;
- Animation d'informations collectives avec les professionnels de l'orientation ou de l'insertion ;
- Participation à l'organisation de manifestations spécifiques au BTP, de type « forum de l'emploi »

2 – B. Développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation

La CSETPP s'est fixée pour objectif sur deux ans, l'embauche et la formation par ses entreprises adhérentes de 100 personnes résidant en Seine-Saint-Denis, pour des emplois créés par des chantiers ouverts dans le département ou les départements limitrophes.

La formation pourra être de deux types : formation non diplômante ou apprentissage.

Le Département et la CSETPP s'engagent à contacter les financeurs (ETAT –Région –Assédic-OPCA - etc.) pour mobiliser les financements complémentaires, afin de mettre en place les actions ci -dessus décrites.
Les adhérents de la CSETPP prendront en charge les indemnités des stagiaires pendant la période de formation en entreprise.

Le Département favorisera cette intégration par l'apprentissage en aidant les apprentis qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale et en mettant à leur disposition les moyens d'accompagnement dont il dispose et en mobilisant les partenaires concernés.Il en sera de même pour les publics demandeurs d'emploi adultes.

3. PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT LOCAL EN FAVEUR DE L'EMPLOI

3 - A. Vers les établissements d'enseignement

La CSETPP s'inscrit dans le développement local et déploie différents leviers d'action susceptibles d'avoir des retombées en terme d'emploi et de qualification pour le territoire. Elle engage des actions visant à renforcer les relations avec les établissements d'enseignement et de recherche et favoriser le rapprochement avec les laboratoires de recherche implantés en Seine-Saint-Denis pour examiner les opportunités de coopération scientifique, notamment en intégrant les développements générés par le Pôle de compétitivité ville mobilité durable.

Le département met au service de la CSETPP les partenariats privilégiés développés avec ces établissements, ainsi que les dispositifs d'innovation et de soutien de la recherche qu'il a initié, les primes de stage pour les élèves ingénieurs notamment.

3 - B. Vers les structures d'insertion par l'activité économique

La CSETPP agit en faveur de l'insertion par l'activité économique. Dans cette perspective, elle s'attache à faire appel aux prestations proposées par les structures d'insertion par l'activité économique, les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés du territoire : restauration/traiteur, service aux salariés…

Le département soutient les différentes structures d'insertion par l'activité économique implantées en Seine-Saint-Denis tant au niveau de l'accompagnement qu'elles mènent des publics en recherche d'emploi qu'à travers des actions globales visant à améliorer et développer leurs activités. Il informera la CSETPP des différents outils et dispositifs d'insertion par l'activité économique existants sur le territoire et mettra ces partenariats au service des démarches engagées par la CSETPP.

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

1812 CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS de Paris et des Départements Limitrophes

Les étapes du dispositif
Les fiches métiers
Affichettes pour informer votre public

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS DE RECRUTEMENT SUR LE METIER DE CONSTRUCTEUR EN VOIRE URBAINE DANS LES ENTREPRISES ADHERENTES A LA CSETPP

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES

RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION DE 6 MOIS (accès direct)

Dates	Etapes
11 septembre matin	Information des prescripteurs (ML/ANPE/réseau associatif…) sur le métier « constructeur en voirie urbaine »
jusqu'au 8 octobre	Inscription des candidats aux informations collectives auprès du pôle de coordination
9 octobre matin et après-midi BOBIGNY	Informations collectives **opération contrat de pro direct** à destination des publics inscrits
à fixer	Tests et entretiens de pré-sélection AFPA : capacités de raisonnement et motivation pour le métier
25 octobre BOBIGNY	Entretien de présentation des candidats aux entreprises et débriefing
15 novembre	Démarrage des contrats de professionnalisation

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS de Paris et des Départements Limitrophes

Constructeur en voirie urbaine

Il est chargé de réaliser des travaux de construction et d'entretien des chaussées et des aménagements en zone urbaine (pose de bordure, application d'asphalte, ouvrage de raccordement d'assainissement …).

Il peut être amené à conduire de petits engins (si titulaire du CACES):mini-pelles, cylindres, compacteurs…

Ses activités sont très variées et requièrent des connaissances sur tous les matériaux de fondation de chaussée et sur les méthodes de mise en œuvre.

CANDIDATURE

Profil

Majeur
Pas de diplôme requis mais des capacités à lire et à écrire (niveau 4ème)
Capacité à travailler à l'extérieur (intempéries) dans un environnement très urbanisé (bruits, dangers).

Qualités requises

Respect des règles de sécurité.
Capacité à travailler en équipe.
Sens de l'organisation et goût pour les réalisations soignées.

PARCOURS de PROFESSIONNALISATION

Contrat de professionnalisation de 6 mois

La formation de 210 heures se déroulera au Centre de Formation de la profession aux métiers du bâtiment **AFORTP** à Montreuil (93100)

→ **Contrat à Durée Indéterminée**

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS DE RECRUTEMENT SUR LE METIER DE CONSTRUCTEUR EN VOIRE URBAINE DANS LES ENTREPRISES ADHERENTES A LA CSETPP

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES de Paris et des Départements Limitrophes

RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION DE 6 MOIS APRES FORMATION PRE-QUALIFIANTE

Dates	Etapes
11 septembre matin	Information des prescripteurs (ML/ANPE/réseau associatif…) sur le métier « constructeur en voirie urbaine »
jusqu'au 15 octobre	Inscription des candidats aux informations collectives auprès du pôle de coordination
16 octobre matin et après-midi BOBIGNY	Informations collectives **opération contrat de pro précédé d'une pré-qualification** à destination des publics inscrits
à fixer	Tests et entretiens de pré-sélection AFPA : capacités de raisonnement et motivation pour le métier
25 octobre BOBIGNY	Entretien de présentation des candidats aux entreprises et débriefing
6 novembre	Démarrage de la formation pré-qualifiante (groupe 1)
13 novembre	Démarrage de la formation pré-qualifiante (groupe 2)
à fixer entre le 12 et le 16 février 2007	Jury de validation des recrutements en contrats de professionnalisation
1 mars 2007	Démarrage des contrats de professionnalisation pour les stagiaires ayant suivi la formation pré-qualifiante

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS de Paris et des Départements Limitrophes

Constructeur en voirie urbaine

Il est chargé de réaliser des travaux de construction et d'entretien des chaussées et des aménagements en zone urbaine (pose de bordure, application d'asphalte, ouvrage de raccordement d'assainissement …).

Il peut être amené à conduire de petits engins (si titulaire du CACES):mini-pelles, cylindres, compacteurs…

Ses activités sont très variées et requièrent des connaissances sur tous les matériaux de fondation de chaussée et sur les méthodes de mise en œuvre.

CANDIDATURE

Profil

Majeur
Pas de diplôme requis mais des capacités à lire et à écrire (niveau 4ème)
Capacité à travailler à l'extérieur (intempéries) dans un environnement très urbanisé (bruits, dangers).

Qualités requises

Respect des règles de sécurité.
Capacité à travailler en équipe.
Sens de l'organisation et goût pour les réalisations soignées.

PARCOURS de PROFESSIONNALISATION

Formation pré-qualifiante

D'une durée de 4 mois environ, elle comportera des périodes d'application en entreprise.

L'objectif est, développer la maîtrise du français et des règles de calcul pour intégrer la formation et l'entreprise .

Contrat de professionnalisation

Centre de Formation de la profession aux métiers du bâtiment **AFORTP** à Montreuil (93100)

Durée 6 mois
puis

Contrat à Durée Indéterminée

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS de Paris et des Départements Limitrophes

En partenariat avec le Conseil Général de la Seine Saint-Denis,

des entreprises des travaux publics recrutent des Constructeurs en voirie urbaine

Missions

Il est chargé de réaliser des travaux de construction et d'entretien des chaussées et des aménagements en zone urbaine (pose de bordure, application d'asphalte, ouvrage de raccordement d'assainissement …).
Il peut être amené à conduire de petits engins (si titulaire du CACES):mini-pelles, cylindres, compacteurs…
Ses activités sont très variées et requièrent des connaissances sur tous les matériaux de fondation de chaussée et sur les méthodes de mise en œuvre.

Etapes du recrutement

Contrat de professionnalisation 6 mois

↓

Contrat à Durée Indéterminée

Une information collective est organisée **le 9 octobre** avec des représentants de l'entreprise.

Pour vous inscrire, prenez contact avec votre conseiller.

Département de la Seine-Saint-Denis
CONSEIL GÉNÉRAL

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS de Paris et des Départements Limitrophes

En partenariat avec le Conseil Général de la Seine Saint-Denis,

des entreprises des travaux publics recrutent des Constructeurs en voirie urbaine

Missions

Il est chargé de réaliser des travaux de construction et d'entretien des chaussées et des aménagements en zone urbaine (pose de bordure, application d'asphalte, ouvrage de raccordement d'assainissement …).
Il peut être amené à conduire de petits engins (si titulaire du CACES):mini-pelles, cylindres, compacteurs…
Ses activités sont très variées et requièrent des connaissances sur tous les matériaux de fondation de chaussée et sur les méthodes de mise en œuvre.

Étapes du recrutement

Formation pré-qualifiante de 12 semaines

↓

Contrat de professionnalisation 6 mois

Une information collective est organisée **le 16 octobre** avec des représentants de l'entreprise.

Pour vous inscrire, prenez contact avec votre conseiller.